

RECOMMANDATION UIT-R F.518-1

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE ARQ SIMPLEX À UNE SEULE VOIE

(Question UIT-R 144/9)

(1978-1994)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il existe par le monde de vastes régions qui ne sont pas encore reliées au réseau télégraphique international bien qu'elles aient des besoins potentiels en matière de communications télégraphiques;
- b) que le trafic échangé sera faible au début et que les distances à franchir seront généralement grandes, de sorte qu'une liaison à ondes décamétriques pourrait être le système le plus indiqué pour relier une station isolée à l'un des bureaux du réseau télégraphique mondial;
- c) que l'emploi d'un système à correction automatique d'erreur (ARQ) peut porter la qualité du circuit radioélectrique à un niveau comparable à celui des liaisons terrestres;
- d) que, pour que la participation au service télex soit possible, il faut que le sens d'écoulement du trafic puisse être inversé instantanément;
- e) que, du fait de l'emplacement des stations isolées, il arrive souvent que l'on ne puisse pas utiliser simultanément l'émetteur radioélectrique et le récepteur radioélectrique;
- f) qu'il peut être utile d'employer la même fréquence dans les deux sens d'une liaison,

recommande

1. que le système télégraphique ARQ simplex à une seule voie décrit aux § 1.2 et 3 de l'Annexe 1 à la Recommandation UIT-R M.625 pour le service mobile maritime soit également utilisé dans le service fixe à ondes décamétriques.
-